

Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle- ASP

Objectifs de l'aide

- + Amélioration l'efficacité énergétique des acteurs industriels français
- + Renforcer la compétitivité des entreprises et créer de l'activité ainsi que des emplois sur le territoire

Caractéristiques et financeur	<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif individuel > Agence de Services et de Paiement > Acquisition de biens éligibles (voir catégories – Annexe 1)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> > PME et ETI et GE industrielles
Type de Financement	<ul style="list-style-type: none"> > Subvention
Taux d'aide (selon le type d'investissement)	<ul style="list-style-type: none"> > Catégories 1 à 15 PE · 50% - ME · 40% - ETI/GG · 30% > Catégories 16 à 21 PE · 50% - ME · 40% - ETI/GG · 30% (régime COVID-19 et De minimis)
Budget	<ul style="list-style-type: none"> > Projet inférieure à 3 millions €
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> > Prix d'acquisition du bien HT. > frais de conseil (programmation, mise en service, acquisition de compétences) sur justification
Date de soumission	<ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'au 31/12/2022 pour catégories 1 à 15 > ⚠️ fin du régime COVID-19 - le 15/12/2021 pour catégories 16 à 21

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + 3 grandes familles de bien
- > Récupération de force ou de chaleur
- > amélioration du rendement énergétique
- > Matériel moins émetteur de gaz à effet de serre
- + Accélère l'acquisition de matériel industriel permettant de réduire l'émission de CO2